

pays tiers dit «sûr». Il fait valoir qu'il ne renvoie pas de réfugiés de bonne foi dans un pays où ils seront torturés ou assassinés. Le gouvernement fait indirectement ce qu'il n'ose pas faire directement, ce qui est tout à fait inacceptable.

**M. Friesen:** Vous êtes totalement dans l'erreur.

**Mme McDonald:** Mon collègue de Spadina a cité l'exemple d'un réfugié qui a été renvoyé du Danemark vers la Turquie, puis de Turquie vers l'Iran. Le Danemark n'aurait pas renvoyé ce réfugié directement en Iran, mais il l'a fait indirectement. Les exemples abondent plus près de chez nous. Le Canada ne renverra pas de réfugiés au Salvador ou au Guatemala, mais il les renverra aux États-Unis, lesquels les renverront dans ces deux pays. Nous savons que certaines personnes qui retournent là-bas sont torturées et tuées. Le gouvernement est inexcusable d'agir ainsi de façon indirecte.

Certains ont dit que «demeurer» n'est peut-être pas le bon mot. Qu'est-ce que cela veut dire? De combien de temps parlons-nous? Si le gouvernement a un meilleur mot à proposer, qu'il le dise. C'est absolument essentiel. Nous attachons beaucoup d'importance à cet amendement. Si le gouvernement est d'accord sur le principe, mais si ce mot le chiffonne, prenons un meilleur mot. Nous sommes prêts à écouter. Je crains qu'en réalité il ne s'objecte pas seulement à un mot, mais au fait d'accorder une véritable protection aux réfugiés. L'exemple d'un ressortissant soviétique qui arriverait au Canada en passant par les États-Unis ne tient pas debout. Les États-Unis ne renverraient pas quelqu'un en Union soviétique, mais ils renvoient bien des gens dans des pays d'Amérique latine gouvernés par des dictatures qui torturent et tuent des civils.

De toute évidence, ce projet de loi a été rédigé en fonction de la géographie. Selon toute probabilité, les demandeurs en provenance d'Amérique latine passeront par un autre pays, en l'occurrence les États-Unis. On n'a qu'à regarder la carte pour le constater. Ils n'arriveront probablement pas au Canada directement. Pourtant, leurs besoins sont tout aussi grands que ceux des autres réfugiés. Même s'ils passent par un autre pays, ce sont des réfugiés tout aussi authentiques que s'ils arrivaient directement au Canada.

Nous ne devrions pas faire indirectement ce que nous refusons de faire directement. Voilà pourquoi cet amendement est absolument essentiel et pourquoi le gouvernement devrait l'accepter s'il veut vraiment tenir sa parole et ne pas renvoyer des réfugiés dans des pays où ils risquent d'être torturés ou tués.

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec les propos et l'argument très raisonnables et logiques de la députée qui vient de se rassembler. Je dois dire que j'ai trouvé les observations du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) assez mesquines. Il me semble qu'il était quelque peu hypocrite d'affirmer que cet amendement créerait une autre échappatoire et que cela pousserait les

Canadiens à se retourner contre les réfugiés. C'est le gouvernement qui a essayé de profiter de la vague d'hystérie qui s'est abattue sur le Canada après l'arrivée du groupe d'Indiens dans les Maritimes pour faire monter sa cote dans les sondages Gallup. Cela ne lui a rien donné. C'était une manigance honteuse. Heureusement, les Canadiens ne l'en ont pas récompensé.

La façon dont le gouvernement a réagi à cet article reflète bien comment il a abordé ce projet de loi. Ce n'est pas une mesure équitable et elle a été présentée dans une vague d'hystérie et de panique. C'est à ce point évident dans le projet de loi qu'une religieuse a déclaré à la télévision qu'à cause de cette mesure draconienne, elle devrait peut-être aller en prison si elle continuait d'aider les réfugiés d'Amérique du Sud. Le gouvernement est au bout de sa corde. Lors des prochaines élections, les Canadiens vont récompenser les députés ministériels pour leur orientation.

Discuter oiseusement si une personne demeure pendant dix minutes ou dix générations est ridicule. «Demeurer» signifie rester. C'est l'évidence même.

L'exemple de la carte verte fourni par le député m'a rappelé la chanson *Back in the U.S.S.R.*. Que signifiait cet exemple? Je l'ai trouvé étrange. La réalité, c'est ce qui arrive aux réfugiés d'Amérique centrale. Ce sont eux qui seront touchés et qui mourront vraisemblablement par suite d'articles non amendés comme celui-ci. Afin de se débarrasser des réfugiés bidons, le gouvernement aurait pu adopter le système proposé par le comité des Communes.

• (1710)

Le gouvernement devrait adopter cet article. En refusant de le faire, il fait preuve de mesquinerie. Son exemple est mauvais. Cet amendement est excellent et les observations de la députée de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) étaient tout à fait pertinentes. Allons-y et adoptons ce petit, mais très important amendement.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.